

Psychotropes

Le Prix du Bien Être  
Pr Édouard Zarifian †

Les Actions de Groupe  
Santé

Le Juste Combat

Éditorial	Page 1
Administration	Page 2
Représentation des Usagers R.U.	Page 2
Bayer Staltor	Page 2
Cholstat, Bayerma, Xarelto	Page 2
Mediator	Page 3
Levothyrox	Page 3
Tranquillisants & Somnifères	Page 4
Sécurité Routière	Page 4
Agreal	Page 5
Cordarone, Roaccutane, Sabril, Pradaxa, Diane 35, Lariam Etc.	Page 5
Colloque de l'AAAVAM du 26 mars 2018	Page 6
Colloque suite	Pages 7
Livres	Page 8

☆☆☆

YVES ZARIFIAN

*La force qui est en chacun de nous est notre plus grand médecin.*

*Hippocrate, la Nature de l'homme.*

## Éditorial

### LA NOTICE : UN CONTRAT INACCEPTABLE !

Depuis l'affaire du « **Mediator®** » rien n'a véritablement changé dans les requêtes en indemnisation qui opposent les Victimes aux Multinationales de la chimie pharmaceutique en raison de médicaments dits « **défectueux** » comme le **Vioxx®**, **l'Agreal®**, Etc., pour diverses raisons nous considérons que la situation s'est même dégradée.

Un « arrêt » d'exception de la **Cour de Cassation** indique que lorsque l'effet indésirable a été mentionné dans la notice, le Laboratoire pharmaceutique a respecté la Loi et déboute les demandeurs !

Depuis cette décision, le « **RCP** » dictionnaire **Vidal®** mentionne une quantité invraisemblable d'effets indésirables et de mentions, à tel point que ces documents officiels sont devenus incompréhensibles pour des médecins surchargés de travail, les effets indésirables abrégés dans les notices sont tout aussi illisibles pour des patients non scientifiques ! Seuls les « **médecins experts judiciaires** » pour la plupart en liens d'intérêts (*directes ou indirectes*) avec les Laboratoires en tiennent compte dans leurs rapports pour exonérer les laboratoires de la moindre responsabilité !

Comme le mentionnait le **Professeur Édouard Zarifian** dans son ouvrage **Le Prix du bien-être** : « **On ne scie pas la branche sur laquelle on est assis** » !

Les effets indésirables mentionnés dans les notices et les **RCP (Vidal®)** sont peu vraisemblables notamment en ce qui concerne leur fréquence ; le peu de fiabilité de la pharmacovigilance actuelle ne permet pas d'avoir une idée précise de la balance « **bénéfice/risque** » qui autorise les mises sur le marché pour l'utilisation d'un médicament.

Cette présentation trompeuse est une arnaque supplémentaire des laboratoires pharmaceutiques, « **arnaque** » acceptée et même encouragée par les autorités sanitaires et en particulier par l'**ANSM**.

Pour une véritable pharmacovigilance nous demandons à **Madame la Ministre de la Santé Agnès Buzyn** de faciliter, selon la Loi, la **communication des données anonymisées des patients**, détenues par les **Caisses de Sécurité Sociale pour une pharmacovigilance en temps réel**.

Des adhérents nous ont demandé d'intervenir au sujet des **11 vaccins obligatoires**, toutefois bien que suspicieux au sujet de cette mesure, nous laissons aux Associations spécialisées dans ce domaine le soin d'intervenir, par ailleurs l'**AAAVAM** n'intercède qu'à la suite de témoignages d'accidents de médicaments « validés ».

Toutefois, suite à cette décision de **Vaccination obligatoire intensive**, pour le moins suspecte, nous réclamons qu'une « **pharmacovigilance en temps réel** » soit mise en place pour contrôler et éviter une nouvelle catastrophe comme celle de la **Depakine®**.

**JUSTICE** : Dans les procès d'assises selon l'adage : le « **doute** » profite à l'accusé, **dans une expertise judiciaire concernant le médicament cela doit être le contraire, le « doute » doit profiter à la Victime** !

Les moyens mis à la disposition des Magistrats sont insuffisants pour leur permettre d'approfondir les causes d'un accident de médicaments, ils se contentent de désigner un médecin expert et de ne tenir compte que du rapport de celui-ci. Mis à part les médecins experts incompétents ou corrompus, comme certains pharmacologues renvoyés en correctionnel récemment, **les rapports sont toujours partiels, à la limite de la falsification** !

Le médicament bénéficie d'une « **aura** » auprès des populations, un « **produit de santé** » est fait pour soigner, même parfois pour guérir d'une maladie, dire ou écrire le contraire reste difficile même en 2018 !

Pourtant le « **médicament** » est **sournois**, souvent le « **mésusage** » est responsable d'effroyables catastrophes sanitaires comme celle du **Mediator®**, de **l'Agreal®**, celle de la **Depakine®** qui coûte des milliards à la collectivité, **des milliards d'euros qui pourraient être utilisés pour moderniser nos hôpitaux publics et aussi privés**.

Par ailleurs des Laboratoires étrangers profitent du laxisme de nos textes de loi pour expérimenter grandeur nature des médicaments ayant reçu indument une **A.M.M.**, ainsi **Bayer** continue sans être inquiété ses expérimentations mortifères sur le sol français.

Nous avons obtenu une condamnation de cette multinationale avec le « **Bayerma®** » (*retiré du marché*), aussi retiré du marché les statines « **Staltor®** et le **Cholstat®** », aujourd'hui c'est le tour du « **Xarelto®** » (*sous surveillance suite aux nombreux décès*).

Une **Action de Groupe Santé** contre **Sanofi®** avec **l'Agreal®** a été déposée au **Tribunal de Grande Instance de Paris**, des milliers de femmes trompées par des milliers de médecins, eux-mêmes bernés par le laboratoire Sanofi, sont regroupées au sein de notre Association depuis le retrait en 2007 pour les mêmes critères de gravité de ce neuroleptique caché !

La « **Class Action Santé** » à la française permettra-t-elle de venir en aide aux Victimes de ces catastrophes... ?

Georges Alexandre Imbert

## Administration

Depuis 26 ans, notre Association de défense des Victimes des Accidents et des maladies liés aux médicaments fonctionne principalement grâce aux Dons et aux Cotisations de ses adhérents et sympathisants, les sommes récoltées restent cependant modestes, elles permettent tout juste de faire face aux frais fixes.

Pour le premier semestre 2018, les montants reçus seront équivalents à ceux reçus pour le premier semestre 2017.

Par ailleurs notre système « Informatique » qui était obsolète a été renouvelé grâce à un généreux donateur.

Ces difficultés informatiques n'ont pas affecté la tenue des comptes, par contre **nous avons beaucoup de retard pour répondre à des demandes d'informations pour des dossiers transmis à des cabinets d'avocats.**

En travaillant tout l'été, nous allons rattraper ce retard et répondre aux questions de certains adhérents, toutefois dans ce Bulletin vous trouverez certainement des réponses à certaines de vos questions.

**N'hésitez pas à revenir vers nous, principalement par e-Mail pour éviter les frais Postaux.**

Nous avons sollicité quelques Entreprises, et aussi l'État pour pouvoir intervenir notamment dans le domaine de la Prévention des Suicides, toutefois nous comptons principalement sur nos adhérents pour soutenir l'AAVAM et continuer nos combats.

**Par avance merci pour votre générosité, votre geste nous donne la force de continuer, toutes sommes versées bénéficient toujours de la remise d'impôts de 66 %.**

*Julie* (Trésorière de l'AAVAM)

## Représentation des Usagers « R.U »

L'AAVAM a soutenu la création de « France Assos Santé », nous sommes « **membre fondateur** », le collectif inter associatif « CISS » a été absorbé le 15 juin 2017 par cette nouvelle union nationale des associations agréées du Système de Santé, avec comme vocation d'être « **la Voix des Usagers** ».

Plusieurs collègues font partie de cette coordination, pour ce qui concerne l'AAVAM elle est regroupée avec l'AVIAM, le Lien, 3 M Vaccins, le DES, Etc..., toutefois, surchargés de travail nous ne faisons pas partie du Conseil d'administration, mais vos subjections seront les bienvenues et le **Président élu (Le Lien) Alain-Michel Ceretti** que nous avons soutenu ne manquera pas de les prendre en considération.

Vous pouvez siéger au nom de l'AAVAM association agréée nationalement par le Ministère de la Santé, comme Représentant des Usagers, dans les Hôpitaux et Cliniques privées, ainsi que dans les CCI (CRCI-ONIAM), France Assoc Santé assure la formation.

**Dans les CCI (anciennement CRCI), nous n'avons plus de membre actif siégeant dans ces Commissions Régionales créées par l'AVIAM avec notre participation, cette absence est anormale, merci de prendre contact avec l'AAVAM pour nous représenter dans ces tribunaux administratifs.** E-Mail : [actionsdegroupe@orange.fr](mailto:actionsdegroupe@orange.fr)

## Staltor® & Cholstat® Bayer® - Bayerma® - Xarelto®

Comme pour d'autres catastrophes de médicaments défectueux nous attendons le résultat de la première **Action de Groupe Santé déposée fin juin 2018 au TGI de Paris Batignolles (Areal®).**

Certains dossiers **Staltor®** et **Cholstat®** ne sont pas prescrits judiciairement, notre Association fera son possible pour ne pas oublier les survivants de cette tragédie.

Si aucun dossier à notre connaissance n'a donné lieu à indemnisation, grâce à nos actions auprès de la Presse, les « Statines » ont fait l'objet de mise en garde de la part d'éminents Professeurs de médecine.  
**Nos actions auront certainement permis de sauver de nombreuses vies.**

Toutefois à ce jour ces substances vénéneuses sont toujours particulièrement ordonnées par des médecins inconscients « bernés » par des informations trompeuses des Multinationales de la pharmacie, la prévention grâce à nos actions a des limites, à chacun de prendre ses responsabilités.

Pour le **Bayerma®**, un antibactérien trop actif et peu testé par le **Laboratoire Bayer®**, la Cour d'appel de Riom a prononcé un arrêt contre cette firme Allemande mais aussi à hauteur de **50% contre les médecins prescripteurs**, notre adhérent avait été Victime de cécité. **Cécité aussi pour de nombreuses Victimes des statines.**

Pour le **XARELTO®**, nous avons reçu récemment des témoignages de décès et de graves pathologies liées indubitablement à ce médicament également trop actif. Nous demandons des **expertises médicales judiciaires**, principalement pour aider financièrement les ayants droit.

Côté prévention : le médicament a été placé par les Agences du médicament sous surveillance grâce à une « Alerte » officielle de l'AAVAM.

Le  
point  
sur...



« Siéger dans les CCI, les  
Hôpitaux et les Cliniques  
de France, un devoir  
pour notre Association »



# AFFAIRE DU MEDIATOR

**Maître Alain Fraitag** avocat « pénaliste » qui a suivi pour l'AAVAM et ses 3000 adhérents Victimes de ce médicament défectueux la procédure dite « pénale », nous communique **une bonne nouvelle** :

Le procès contre les **Laboratoires Servier**, mais aussi les autres protagonistes renvoyés en « correctionnel » comme cette ancienne **Sénatrice Thérèse Hermange** et ce médecin expert judiciaire du nom de « **Rouveix** », devrait se tenir fin 2018, voire début 2019.

**Ces complices devront aussi être condamnés lourdement et comme les Laboratoires Servier devoir indemniser de leurs propres deniers les Victimes !**

Il serait injuste que ces derniers, s'ils sont reconnus coupables, continuent de percevoir d'importantes retraites pendant que les malades luttent contre la mort.

Le **Docteur Irène Frachon** qui semble être aussi bien informée, nous a confirmé les dates communiquées par notre avocat conseil.

Le **Président du Tribunal de Grande Instance de Paris** devrait cependant informer notre avocat fin juin 2018 de la date exacte de l'audience pour la qualification de « **tromperie aggravée** ».

La procédure pour « **homicides** » que nous pensions abandonnée suit son cours, une audience dite de procédure doit se tenir début juillet 2018.

Toutefois, depuis le mois d'avril 2018, le **Palais de Justice de Paris** a déménagé dans un « Building façon Bouygues » situé dans le quartier des « **Batignolles** » près de la **Porte de Clichy** et du boulevard périphérique, aussi des retards sont à prévoir.

La Justice qui était rendue depuis près de 2000 ans dans l'Île de la cité, en passant par les Rois de France, Saint Louis et plus près de nous la Première Chambre de la Cour d'appel avec la condamnation de **Zola et du Maréchal Pétain**, sera désormais rendue de manière plus moderne ; **espérons qu'elle sera plus équitable dans cette nouvelle Cité Judiciaire !**

Sur le plan des procès « civils » au **TGI de Nanterre**, peu d'informations, par contre d'un point de vue administratif, l'**ONIAM** rend des décisions de rejets, mais aussi des décisions favorables aux Victimes, en fonction des rapports des médecins experts judiciaires.

Ces rapports sont conformes aux critères arbitraires des « données acquises de la science », autant dire qu'ils sont aléatoires et souvent injustes !

Vous pouvez vous rendre sur le site Web de cette administration pour consulter les statistiques.

Pour les cas acceptés, **Les Laboratoires Servier** par l'entremise de leurs avocats proposent des indemnités selon un barème « **Ubuesque** », cela va de 500€ à plusieurs centaines de milliers d'euros !

Il faut parfois savoir faire de preuve de patience pour obtenir une nouvelle proposition « amiable », si la première offre a été manifestement insuffisante.

Un décret de l'ancienne Ministre de la Santé (Madame Marisol Touraine) permet aussi de contester un rejet de l'**ONIAM**, sous réserve de présenter de nouveaux documents médicaux plus probants, et notamment une « **échographie cardiaque sous effort** ».

Le fait d'avoir signé un protocole d'accord avec **les Laboratoires Servier** ne nous semble pas opposable à votre participation au procès pénal, sauf à tenir compte des indemnités déjà versées, nous considérons comme nulles et non avenues toutes clauses contraires dans ces conventions, notamment vis-à-vis des « **Complices** ».

Pour l'ensemble des « consommateurs » et Victimes expertisées qui se sont constitués « partie civile » pour le procès en correctionnel, certains préjudices non pris en compte par l'**ONIAM** seront réclamés par les avocats selon des condamnations que nous souhaitons lourdes principalement pour les complices.

Comment accepter que des voleurs de bicyclettes, ou des jeunes des banlieues soient souvent condamnés lourdement pour des faits mineurs, alors que des notables aient accepté la corruption avec comme résultat plusieurs milliers de morts ?

**Pour que la paix sociale continue d'exister, pour que la laïcité, la Liberté, l'Égalité et la Fraternité puissent toujours représenter notre pays, il faut faire des exemples.** La responsabilité de ces condamnations est entre les mains des Juges et du Gouvernement, en correctionnel elles seront de toutes les manières limitées.

## LEVOTHYROX®

Lors de notre Assemblée Générale en mars 2018, la comédienne **Andréa Ferréol** avait répondu présente pour nous parler de ses ennuis avec la nouvelle formule du **Levothyrox®**, page 7 de ce bulletin vous trouverez un extrait de son intervention. Nous la remercions vivement de sa présence pour soutenir les Victimes prises au piège de ce traitement.

Les communications de l'État et du Gouvernement se succèdent via l'**ANSM**, « Agence du médicament » administration qui en pratique favorise les ventes de produits pharmaceutiques selon une réglementation favorable aux Laboratoires. Le « **S** » de sécurité dans ANSM est usurpé, seuls les bénéfices financiers des multinationales de la pharmacie intéressent cette Agence, les Victimes et la prévention ne font pas parties de ses actions !

Depuis 2010 grâce à un reportage du « **Figaro** » nous savons que des ablations de glandes thyroïdes et des mises sous « camisolés chimiques » ont favorisé des millions de ventes de **Levothyrox®**, ce reportage nous apprenait aussi que sous le prétexte fallacieux de contenir ou de prévenir des « cancers » bon nombre de ces interventions n'étaient pas nécessaires, mais la « peur » l'avait emporté !

Depuis avec cette nouvelle formule les mêmes effets indésirables « malaises, perte des cheveux, Etc. » se produisent, nous avons reçu des plaintes et des dossiers avec des rapports d'expertises médicales identiques, pour autant et mis à part quelques accidents indirectes sans gravité (chute de vélo) nous hésitons à lancer une Action de Groupe Santé.

Cependant une question pour laquelle nous n'avons pas actuellement de réponse crédible, **pourquoi ce brusque changement ?** Nous soupçonnons l'**ANSM** de ne pas nous informer sur de possibles effets indésirables graves de l'ancienne formule ?

## TRANQUILLISANTS & SOMNIFÈRES

L'Alerte déposée par l'AAVAM auprès de la **Haute Autorité de Santé (HAS)** en Juillet 2016, puis acceptée par l'actuelle **Ministre de la Santé le Professeur Agnès Buzyn** (*décision du 5 octobre 2016*) reste malheureusement sans suite à ce jour !

La population française est toujours placée sous « **camisole chimique** » comme au temps de l'**URSS** ; cette situation était très critiquée à l'époque par les psychiatres français, aujourd'hui pour la France ils restent bien silencieux !

Cette absence de réaction des médecins face à des décisions politiques destinées à contenir les revendications des citoyens par la distribution de ces drogues dures les place en situation de complicité de « crimes contre l'humanité » (*article 211-1 du Code Pénal*) « **atteinte grave à l'intégrité physique ou psychique** ».

En France en 2017 ces **anxiolytiques** sont toujours ordonnés par des médecins en dehors des A.M.M. (*autorisation de mise sur le marché*), ils sont encouragés dans leurs prescriptions par la **Sécurité Sociale** et les **Mutuelles Santé** qui remboursent ces drogues légales sans état d'âme.

### Pourquoi des états d'âme ?

La dangerosité de ces substances vénéneuses (**Benzodiazépines**) n'est plus à démontrer :

Ces pilules favorisent la **Violence** sous différentes formes en fonction du psychisme de chacun.

Grâce aux **Tranquillisants** et aux **Somnifères** l'anxiété disparaît instantanément, la « **peur** » aussi, et c'est en raison de cette rapide levée d'inhibition que les ennuis commencent.

Pourtant, il suffit de prendre connaissance d'un simple ouvrage traitant de pharmacologie pour apprendre que la « **peur** » est une arme naturelle pour combattre le passage à l'acte et notamment le passage à l'acte suicidaire !

Ne plus avoir peur c'est une condition qui peut sembler intéressante, les Benzodiazépines c'est de la « **Cocaïne light** », toutefois pour une personne dépressive, suicidaire ou psychotique **les effets indésirables peuvent être effroyables**.

\*\*\*

## VACCINATION

### La peste.

Il était 23h30, je revenais d'une conférence avec notamment le **comédien et directeur de théâtre Pierre Santini**, il nous avait lu le discours de Stockholm d'**Albert Camus**.

**Discours qu'Albert Camus avait prononcé lors de la remise de son prix Nobel de littérature le 10 décembre 1957.**

Arrivé à la hauteur du musée d'**Art moderne quai de New York à Paris** un nombre impressionnant de rats couraient sur les trottoirs.

Sur ces trottoirs, il y avait également des clochards qui dormaient, ainsi que des « migrants » également à même le sol !

**Je me suis posé la question de savoir si toutes ces personnes qui vivent dans le dénuement et dans un manque d'hygiène total étaient « vaccinées » ?**

Nos enfants, et pour moi les enfants de mes proches qui vont être immunisés contre toutes sortes de maladies avec 11 vaccins, sur ordre de Madame la Ministre de la Santé, le sont-ils aussi contre la peste et le choléra ?

## Sécurité Routière

Deux véhicules lancés à 90 Km/h ou à 80 Km/h qui se percutent suite à une maladresse, un trouble du comportement ou volontairement (*suicide*) cela fera toujours de nombreuses victimes.

Il est inadmissible que des Associations de lutte contre la Violence Routière, comme celle dirigée par une certaine « Madame Merluchon » ne demandent que des réductions de vitesse sans jamais intervenir auprès du Gouvernement pour obtenir des contrôles de **Prévention en matière de Drogues licites (tranquillisants et somnifères) et illicites**.

Grâce à la Loi « **Badinter** » les piétons sont **désresponsabilisés**, tels des « **canards sans têtes** » sous l'empire de ces **anxiolytiques** !

De nombreux cas d'accidents graves ou mortels sont à comptabiliser. Lorsqu'un individu drogué aux Benzodiazépines se précipite sous les roues d'un véhicule, même à très faible vitesse, il n'est pas toujours possible de l'éviter.

Je suis aussi un fils de migrants ! Mon grand-père travaillait comme Jurisconsulte (*avocat International*) à l'ambassade de Russie à Paris bien avant 1900, en 1917 quand la révolution a éclaté en Russie il est resté en France, non sans avoir été spolié de ses biens !

Comme il avait eu trois fils et de la « fortune », ces derniers avaient pu faire de brillantes études sans coûter un sou aux contribuables français qui les accueillaient.

Deux étaient chirurgiens, dont mon père, mais c'est mon oncle qui en octobre 1915 faisait la « une » du journal l'**Excelsior** « **Nos majors vaccinent les soldats serbes contre la typhoïde et le Choléra !** »

Avant que ces fléaux ne réapparaissent et déciment la population française, il serait utile de revoir de toute urgence l'accueil des migrants et les **conditions d'hygiène et de vaccination dont ils doivent impérativement bénéficier pour eux et leurs proches, mais aussi pour nous protéger**.

Georges Alexandre Imbert

\*\*\*

L'AAVAM et son Président, qui a été longtemps « **Inspecteur de Sécurité Routière** », demande que des mesures de **Prévention soient mises en place pour contrôler les drogues licites et illicites au volant comme pour l'alcool**.



## Agreal® Laboratoires Sanofi® et Grünenthal®

**Maître Didier Jaubert Avocat à la Cour** nous a adressé la Copie de l'Assignation selon la nouvelle Loi sur les **Actions de Groupe Santé**. Après quelques corrections les Huissiers feront le nécessaire avant fin juin 2018 pour la délivrer aux parties.

*Nous informerons les Victimes par « courrier électronique ».*

Quatre dossiers types ont été joints à cette Assignation par-devant la Chambre spécialisée pour les **Actions de Groupe Santé** au Tribunal de Grande Instance de Paris-Batignolles, à l'encontre des laboratoires pharmaceutiques **Sanofi® et Grünenthal®**, les médecins prescripteurs, et des Caisses d'assurances maladies, également appelés à la cause.

Deux de ces quatre dossiers types ont déjà fait l'objet d'expertises judiciaires, **établissant un lien de causalité avec le neuroleptique caché, mais** rejetant la « faute » par mésusage principalement sur les médecins prescripteurs ;

Les deux autres dossiers comportant des critères similaires n'ont pas été expertisés malgré une ordonnance du TGI de Paris.

Les Victimes n'ayant pas pu régler les 3000 euros d'honoraires réclamés par les médecins experts !

L'Association « **AAVAM** » a joint à cette Assignation une **centaine de pouvoirs** qui l'autorise à agir au nom des Victimes, l'ensemble de ces cent dossiers sont à la disposition de la Justice, ils ont tous les mêmes critères de recevabilité avec cependant des invalidités permanentes plus ou moins graves selon les patientes et le résultat du « sevrage ».

En effet, ce médicament qui était un ancien neuroleptique recyclé, n'était destiné qu'aux femmes !

**Lariam®, Cordarone® Amiodarone®, Roaccutane®, le Sabril®, le Vioxx®, le Xarelto®, la pilule Diane 35®, le Staltor®, le Cholstat®, le Tahor®, le Zocor®**

Pour ce qui concerne les « **Statines** » les **Professeurs Philippe Even et Debré** ont publié des ouvrages très critiques sur ces substances particulièrement actives, ils ne peuvent faire davantage et nous les remercions pour leur courage qui sauvera des vies.

Pour autant les utilisateurs encouragés par des cardiologues formés par l'industrie pharmaceutique encouragent l'utilisation de ces médicaments particulièrement dangereux et le plus souvent inutiles.

**Ces pilules anti-cholestérol** dévorent les muscles et les nerfs, le nerf optique tout particulièrement.

Des analyses doivent être pratiquées très régulièrement, si les **CPK** ont augmenté, si vous avez des douleurs musculaires, si votre vue a baissé, **il faut arrêter de consommer ces substances vénéneuses.**

N'oubliez pas d'en parler à votre médecin qui vous remplacera, le cas échéant, par un autre patient bien crédule, pour une étude payée par un laboratoire !

Par ailleurs, un régime alimentaire sera certainement nécessaire pour survivre, régime adapté et conseillé par un médecin nutritionniste.

Pour le **LARIAM®** nous avons depuis une année réuni quelques dossiers pouvant être présentés contre Roche® au TGI de Nanterre dans le cadre d'une **Action de Groupe Santé**.

Une réunion sera organisée pour faire le point. Par ailleurs, l'Action de groupe santé « **Agreal®** » qui sera la première après le rejet pour une question de « forme » de celle contre **Sanofi® (Depakine®)**, nous servira d'exemple.

Il est évident que si individuellement les médecins sont responsables de leurs prescriptions, ainsi que les médecins experts le font remarquer dans des rapports d'une partialité habituelle.

**L'AAVAM met en cause les Laboratoires Sanofi® et Grünenthal® pour ne pas avoir informé et surveillé les prescriptions d'Agreal® ordonnées par des milliers de médecins, en mésusage, ce que les laboratoires ne pouvaient ignorer.**

Il est également, évident que **l'Agence du Médicament et de « Sécurité Sanitaire » « AFSSAP » « ANSM »** n'a pas fait son travail et que de ce fait elle a contribué à aggraver la tromperie organisée par « **Sanofi®** ».

La prescription judiciaire, sauf erreur de notre part, est de 2 fois 6 ans, aussi depuis plus d'un an nous avons demandé aux avocats conseils de l'Association d'étudier le dépôt de plaintes pénales contre les **laboratoires Sanofi® et Grünenthal® pour « tromperies aggravées ».**

Faute de « conciliation » nous leur demanderons de faire le nécessaire auprès du TGI de Paris pôle santé.



\*\*\*

**Crestor®, le Tavanic®, la Noroxine®, le Protelos®, l'Isomeride®, le Gardasil®, Pradaxa®, la Thalidomide®, le Distilbène®, la Depakine®, le Zyprexa®, Etc.**

Pour le **VIOXX®** toujours pas de nouvelles de la plainte pénale déposée il y a un an contre le médecin expert judiciaire pharmacologue « **Rouveix** », expert déjà renvoyé en correctionnelle dans l'affaire **Mediator®**.

Comme la plupart de ses confrères qui protègent les multinationales de la pharmacie avec la bénédiction d'un État complice, un renvoi en « correctionnel » nous semble être insuffisant, une Cour d'assises serait plus adaptée pour rendre Justice aux milliers de morts ou handicapés par des produits défectueux.

**La Pilule Diane35**, reste un sujet « tabou », nous avons reçu de nombreux témoignages, mais les Victimes dans leur ensemble ne sont pas disposées à demander réparation.

**Les Quinolones « Tavanic® » « Noroxine® »** et autres génériques « antibactériens » ont fait l'objet d'une information de l'Agence Européenne du Médicament. Plusieurs dossiers graves sont en instance par-devant les tribunaux. Principal blocage « la Notice » ! En effet les problèmes de rupture du tendon d'Achille sont mentionnés dans ce papier.

**Pour les autres produits cités**, peu de témoignages en raison de l'absence de médiatisation. **Il faut agir individuellement** avec si possible le concours des Assurances de « **protection juridique** » ou de l'Aide juridictionnelle.

Caché ou non caché les « neuroleptiques » ou « antipsychotiques » « **Zyrex®** » sont à proscrire, trop d'effets indésirables dévastateurs.

**COMPTE RENDU DU COLLOQUE DE L'AAVAM****Du lundi 26 Mars 2018****Le Président IMBERT :**

Nous avons toujours des problèmes avec les **Statines** - Un de nos adhérents a été condamné à Lille en appel !

Les dossiers ne sont pas prescrits, nous allons donc trouver deux victimes de ces médicaments, et nous allons engager une action de groupe.

Avec le **Lariam**, nous pourrions peut-être aussi engager une action de groupe, nous commençons à avoir beaucoup de dossiers -

**Professeur Jean-Paul GIROUD** (Professeur de pharmacologie, Membre de l'Académie de Médecine, Expert International en Médicaments)

Nous présente son livre : **Automédication « Le Guide Expert »** - Éditions de la Martinière

Cet ouvrage s'appuie sur 40 ans d'études menées par lui-même, sur la balance efficacité/tolérance des médicaments sans ordonnance.

Alors : tout médicament destiné à un usage en automédication doit avoir démontré une efficacité supérieure à un placebo, et présenter une balance bénéfique/risque favorable !

Ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas !

Car plus de 50 % des médicaments ordonnés sans ordonnance n'ont jamais démontré d'efficacité scientifique, Mais tous les médicaments présentent des effets indésirables - parfois graves -

Alors qu'est-ce qu'un médicament ? *« Le Code de la santé publique le définit comme « substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ainsi que tout produit pouvant être administré à l'homme en vue d'établir un diagnostic médical ou restaurer, corriger, modifier ses fonctions organiques » Mais cette définition ne préjuge pas de son efficacité.*

**L'AMM (autorisation de mise sur le marché) n'est qu'une autorisation**

Quelques exemples :

- **les sirops contre la toux** : 70 % d'entre eux ne servent à rien - mais ..... peuvent provoquer des troubles digestifs plus ou moins graves
- **100% des médicaments** contre le mal de gorge - contre les bronchites aiguës - les troubles de la ménopause - contre les jambes lourdes etc.....n'ont pas démontré d'efficacité réelle
- **Le VASTAREL** - contre les vertiges et les acouphènes - a été supprimé de la liste des médicaments en automédication en raison de très nombreux effets nocifs, apparition notamment de syndromes parkinsoniens
- Médicaments contre le rhume (**Actifed Rhume** jour et nuit, **Humex Rhume**, **Fervex Rhume**, **Nurofen**, etc, etc .... Sont susceptibles d'entraîner une hypertension artérielle, des syndromes coronariens aigus, des troubles du rythme cardiaque ou accidents vasculaires cérébraux .....Rien que cela !!!!

Ce livre est très complet, nous en avons donné quelques exemples, mais vous pouvez le trouver en librairie.

**Maitre Alain FRAITAG - Avocat pénaliste -**

Nous parle de son grand et très ancien Ami (48 ans !!) Maître Wulfman, qui nous a quittés il y a maintenant deux et demi. A la suite de quoi, il a repris le cabinet de celui-ci, et ainsi les dossiers concernant les procédures civiles qui lui avait été confiées, antérieurement je m'occupais des procédures pénales.

Je voudrais vous parler des procédures pénales engagées contre les laboratoires **SERVIER**, pour le **MEDIATOR®**. Je suis scandalisé par les lenteurs de la justice.

La justice serait en sous-développement ....ce qui rejaillit sur nous bien évidemment. L'ordonnance de renvoi devant le Tribunal Correctionnel a été rendue le 4 Septembre dernier. C'est un procès qui va durer longtemps puisqu'il y a des centaines de parties civiles. Il y a les personnes physiques (14) et morales (9) mises en examen - Ce qui va compliquer encore le dossier, le Tribunal de Paris va déménager et va s'installer Porte de Clichy, dans un espèce de gratte-ciel monstrueux ! J'espérais qu'il y aurait un attentat commis par **DAESH** pour retarder l'installation dans ce lieu.

Pour en revenir à notre dossier, j'ai envoyé une lettre au Président du Tribunal le 22 Janvier dernier, lui indiquant l'urgence incontestable dans le traitement de ce dossier, une ordonnance longue et difficile a abouti à un renvoi devant le Tribunal Correctionnel visant plus de 20 personnes morales et physiques, et à ce jour il semble impossible de se faire communiquer une date d'audience.

J'ai adressé une nouvelle lettre le 8 mars dernier au Président du Tribunal lui signalant qu'à ce jour aucune date ne semble prévue pour l'audience, lui indiquant que de très nombreuses victimes souffrent depuis des années, et ressentent un sentiment d'abandon. J'ai simplement pu obtenir l'information qu'une réunion allait être prévue entre magistrats et avocats, qui allait prévoir l'organisation d'un procès complexe et long ! Qu'il était urgent qu'une date d'audience puisse être fixée dans les plus brefs délais. A ma grande surprise j'ai reçu une réponse personnelle du Président du Tribunal !

La complexité des dossiers de la partie adverse est telle, que cela explique la lenteur avec laquelle ceux-ci sont traités, j'ose espérer que c'est à fin de cette année 2018 qu'une réponse sera donnée! **Je tiens à préciser que le jour de la procédure ceux et celles qui le désirent pourront se présenter à l'audience.**

Comme il y a des indemnisations à l'amiable, Maître Fraitag a tenté de négocier auprès des avocats des Laboratoires **SERVIER**, pour établir un projet d'indemnisation transactionnelle. Il n'a pas eu de réponse ! Il va à nouveau tenter sa chance !

Pour les autres dossiers, certains ont été présentés à l'ONIAM, c'est aussi un peu long, il faut apporter sans cesse des nouvelles pièces !

Pour conclure, nous avons vraiment l'impression que les choses bougent, très doucement, mais elles bougent !!

**Le Président IMBERT :**

Revient sur la page du Figaro en ce qui concerne le **MEDIATOR®** - Le titre *« Récit judiciaire d'une enquête tronquée »* un reportage sur ce cas de corruption annoncée, très intéressant. Monsieur **IMBERT** rappelle l'affaire de la fille du docteur **SERVIER** qui a tué son mari suite à une prise d'anxiolytiques. Monsieur **Imbert** a été appelé à témoigner au Tribunal dans cette affaire.

Monsieur **Imbert** intervient pour nous parler de **BAYER** qui a fait des essais de médicaments dans les camps d'Auswitz. (150 morts)

*Suite page 7*

## Résumé du Colloque de l'AAVAM du lundi 26 MARS 2018 (suite de la page 6)

### Le Président IMBERT :

Dans l'affaire du **Médiateur®** il y a déjà de nombreuses victimes indemnisées, et un grand merci aux avocats de ne pas avoir traité ces dossiers en acceptant les sommes dérisoires proposées.

Finalement les laboratoires **SERVIER** (laboratoire français) arrive à indemniser les victimes !

**Monsieur Imbert** rappelle que pour obtenir le dossier médical, qui se demande auprès du médecin ou de l'hôpital, il y a un formalisme à respecter. Mais les analyses posent toujours problème, il faut compter un an au moins.

Nous avons toujours des problèmes avec l'**AGREAL®**,

Beaucoup de femmes Victimes qui sont toujours adhérentes à l'Association (je les remercie d'ailleurs pour leur générosité) !

Je pensais vous annoncer le dépôt d'une action de groupe santé pour ce médicament, mais celle-ci n'est pas encore tout à fait prête. Nous travaillons avec M<sup>o</sup> Jaubert mais M<sup>o</sup> Fraitag se joint aussi à notre action pour que nous puissions mettre en place cette action.

### Madame DURAND :

Nous rappelle qu'il y a actuellement un grand chantier organisé par le gouvernement sur la bioéthique. Ce chantier va tenter notamment d'apporter des réponses :

- Aux mesures qui pourraient être appliquées à la fin de vie
- À la PMA ... (Procréation Médicalement Assistée) qui pourrait être étendue à toutes les femmes
- La GPA - (Gestation Pour Autrui) - ne semble pas être traitée lors de ce chantier

Grand débat sur ces problèmes actuels de société.

### Maître JAUBERT - Avocat

Les actions de groupe à la française nécessitent-elles la présence d'un avocat ?

La réponse est Oui devant le Tribunal de Grande Instance et NON devant le Tribunal Administratif - Pour résumer : si vous avez un problème avec le médicament dans un hôpital public vous n'avez pas besoin d'un avocat - si vous avez le même problème dans une clinique privée, vous avez besoin d'un avocat - C'est la France !

Nous rappelle le cas de Madame PIRRON, (présente dans la salle) qui a subi plusieurs expertises (où elle arrivait en fauteuil roulant) - Le professeur ROUVEIX qui a été l'un des experts, a contre lui un dossier pénal avec comme motif « entrave à la justice ».

Cet expert se comporte toujours d'une façon inhumaine, avec des expertises qui ont simplement le but de blanchir l'industrie pharmaceutique. Pour rouvrir votre dossier, il faut des éléments nouveaux. Nous devons remettre en cause l'intégrité de cet expert avec M<sup>o</sup> Fraitag nous travaillons dans ce sens.

Celui-ci nous rappelle aussi l'affaire VIOXX qui est une « non affaire » en France - grâce au rapport de Monsieur ROUVEIX !!!

Dans l'affaire de l'**AGREAL**, pour lequel nous préparons une action de groupe santé, nous avons été confrontés aux rapports d'expertise pour que le lien de causalité soit reconnu.

Cette affaire dure depuis pratiquement 10 ans, nous comprenons votre impatience. L'action de groupe va permettre aux victimes de se regrouper, et agir en justice dans un délai très bref pour déterminer la responsabilité, et procéder aux indemnisations.

Il faut être très prudents pour ces Actions de groupe Santé, l'association risque d'être confrontée à l'article 700 et condamnée.

### Le Président IMBERT :

Explique qu'il y a eu un grand retard dans ce dossier, dès le début, car les médecins n'ont pas été mis à la cause. Donc il faut que nos avocats obtiennent de nouvelles expertises mettant en cause le médecin.

**M<sup>o</sup> Jaubert :** Pour la **Cordarone®** : les rapports d'expertises ne veulent pas mettre en cause le médicament. Mais c'est bien un **médicament défectueux**, cette affaire va aller en Cour de Cassation.

Pour le **Mediator®** - il y a eu depuis le début une mauvaise interprétation des problèmes causés par ce médicament, il a fallu un certain temps pour reconnaître la **valvulopathie**.

**Andréa FERREOL** - comédienne témoigne de ses problèmes avec le **Levothyrox®** :

Le médicament a été modifié, comme vous le savez, nous avons été nombreuses, plus d'un million de personnes, à avoir été malades avec la nouvelle formule,

En ce qui me concerne, à la suite de la prise du nouveau **Levothyrox®**, j'ai commencé par avoir des crampes terribles, j'ai perdu mes cheveux (heureusement il m'en reste encore beaucoup) j'ai eu une énorme fatigue, j'étais en plein tournage, je ne pouvais absolument pas retenir mes textes, et puis aussi de gros problèmes intestinaux !

Voilà un résumé succinct de la situation. C'était vraiment la galère absolue. Et puis, je suis allée en Belgique, où j'ai pu me procurer l'ancienne formule. Il y a une énorme action de groupe de mise en place, mais je n'ai pas de nouvelle récemment !

Madame Annie Duperey, comédienne elle aussi, a été reçue par Madame la Ministre de la Santé dernièrement. L'entretien de c'est pas très bien passé m'a-t-on informée ! Je souhaite vraiment que l'ancien médicament puisse de nouveau être accessible en France !

Toutes les personnes ne réagissent pas de la même façon, ma meilleure amie d'enfance prend la nouvelle formule, et celle-ci lui convient très bien.

**Le Docteur PLOIX** prend la parole pour nous indiquer que sa belle-fille vient de décéder à la suite de cette prise de cette nouvelle molécule ! Il y a eu beaucoup de cas mortels !

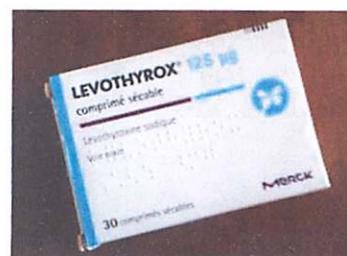
**Andréa Ferréol** indique que certains pharmaciens peuvent vous procurer l'ancienne formule (qui vient d'Allemagne) N'hésitez pas à la demander à votre pharmacien !

### Le Président IMBERT - (Levothyrox®) -

**L'AAVAM** va devoir trouver une réponse, il y a beaucoup de dossiers qui sont arrivés à l'association - Ils sont posés sur mon bureau. Nous avons des dossiers qui ont eu des problèmes aussi avec l'ancien médicament.

Dans nos dossiers nous avons des indications, et je me pose la question à savoir pourquoi l'ancien a été retiré du marché ? La cause est-elle les effets indésirables sur le long terme suite à ce médicament ? Peut-être aurons-nous la réponse ?

*Débats avec la salle et les journalistes et adhérents présents.*



## AAA - VAM

Association loi de 1901  
10, rue de la Paix  
75002 Paris

TÉLÉPHONE :  
01 41 10 87 00

MESSAGERIE :  
[aaavam@orange.fr](mailto:aaavam@orange.fr)

Site Internet  
<http://www.aaavam.eu>

Autres Associations  
Adresses utiles

**ANMCR**  
Association Nationale des  
médecins-conseils des  
Victimes d'Accidents  
[www.anmcr.asso.fr](http://www.anmcr.asso.fr)

**CERDACC**  
[www.jac.cerdacc.uha.fr](http://www.jac.cerdacc.uha.fr)

Éditions du Dauphin  
Catalogue médecine  
[www.editionsdudauphin.com](http://www.editionsdudauphin.com)

Les Blogs « Presse » du  
Président

[aaavam.blog.lemonde.fr/](http://aaavam.blog.lemonde.fr/)  
&

[plus.lefigaro.fr/page/georges-alexandre-imbart](http://plus.lefigaro.fr/page/georges-alexandre-imbart)  
&

Blog Mediapart  
[blogs.mediapart.fr/blog/aaavam](http://blogs.mediapart.fr/blog/aaavam)

☆☆☆

Rejoignez-nous sur  
notre site Web !

Vous pouvez régler la  
cotisation annuelle ou  
faire un Don par

Carte Bleue

Site CIC Sécurisé

Également, nous signaler  
un effet indésirable d'un  
médicament à notre  
Observatoire Contactez-  
nous :

[www.aaavam.eu](http://www.aaavam.eu)

## Livres

Clémence Thévenot, Véronique Vasseur

### Santé, le grand fiasco

Chez Flammarion éditions 19 €

Manger cinq fruits et légumes par jour ? Consommer du poisson plusieurs fois par semaine ? Faire un jogging en ville ? Ce qui nous est recommandé pour avoir une vie saine et équilibrée peut en réalité, soulever bien des questions de santé.

Car la vérité est aussi amère qu'effrayante : l'air, l'eau et la terre sont de plus en plus pollués. Et pas qu'eux ! Pesticides, additifs alimentaires, ondes électromagnétiques, particules fines... même à des doses infimes, le contact permanent avec ces « toxiques » met chacun de nous en danger. Nous nous « empoisonnons » sans vraiment le savoir.

Effarées par cet état des lieux ignoré, le Dr Véronique Vasseur et Clémence Thévenot ont décidé de tirer la sonnette d'alarme. Et de détailler avec minutie tout ce qui, études à l'appui, met en péril notre santé.

Un diagnostic sans complaisance auquel elles apportent, aussi, des solutions et tout un ensemble de précautions élémentaires pour « se décontaminer » au quotidien. Le moment est venu de changer nos pratiques et de combattre la désinformation qui règne en la matière.  
Désintoxiquons-nous !

### CRIMES SOUS TRANQUILLISANTS

Les grandes affaires criminelles L'éclairage scientifique  
Les autres médicaments nocifs : Mediator®, Agreal®  
Georges Alexandre Imbert  
Disponible à l'AAAVAM

16 € franco de port par l'association.  
Éditions du Dauphin

Ce livre en pleine actualité, s'adresse à tous les lecteurs qui de près ou de loin ont été victimes de médicaments et qui sont en quête d'informations. Aujourd'hui, les médicaments (antidépresseurs ou non) mis en vente après autorisation de mise sur le marché peuvent être retirés de la vente (MEDIATOR, AGREAL...).

Leurs effets secondaires étant dangereux, nocifs voire mortels. Malgré les mises en garde des effets secondaires, une certaine classe de médicaments a un effet paradoxal dangereux chez certains patients pouvant les pousser au crime ou au suicide sans raison.

Ce livre nous expose d'entrée les principales allées criminelles les plus sanglantes commises sous l'emprise de tranquillisants. Complétée par de nombreux témoignages, la deuxième partie nous donne un éclairage scientifique et économique de ce marché.  
Qu'appelle-t-on psychotrope ? Quelle différence y a-t-il entre un antidépresseur, un anxiolytique, un neuroleptique ?

Pourquoi la France est-elle un des pays qui en consomme le plus ?

Que faire si vous ou un membre de votre famille est victime des effets secondaires de ces psychotropes ? Quels sont les recours légaux et les chances d'aboutir à la réparation des préjudices ? Les 'Class Actions' vont-elles permettre ces changements en matière juridique ainsi qu'une plus grande vigilance et responsabilité de la part des laboratoires et de ceux qui nous gouvernent ?

### AUTOMÉDICATION

#### Le Guide Expert

Santé Médicaments  
Jean-Paul GIROUD

Éditions de la Martinière  
19,90€

4000 médicaments analysés et notés, 120 problèmes de santé expliqués.

Tout ce qu'il faut savoir sur les médicaments, leurs risques et les précautions à prendre, notamment chez les populations fragiles.

Pour chacune de ces affections, toutes les manifestations, causes, signes d'alerte et conduite à tenir. Une liste de tous les médicaments disponibles sans ordonnance évalués, notés de 0 à 20 et commentés, une information introuvable ailleurs.

Les médicaments recommandés ou "favoris". Jean-Paul Giroud est professeur de pharmacologie clinique et membre de l'Académie de Médecine.

Les évaluations qu'il mène depuis plus de 40 ans sur l'efficacité et la tolérance des médicaments disponibles sur le marché (avec ou sans ordonnance) n'ont jamais été financées ni remises en cause par un organisme privé ou public ou un laboratoire.

Ses notations et commentaires issus de l'analyse des centaines d'études publiées dans le monde entier sur les médicaments ont fait l'objet d'ouvrages professionnels et grand public dont certains ont dépassé les 100 000 ex.

Il s'est entouré de pharmaciens et l'ensemble des « symptômes et maladies » a été validé par des médecins spécialistes hautement qualifiés.

DR VÉRONIQUE VASSEUR  
& CLÉMENCE THÉVENOT

# Désintoxiquez-VOUS

Alimentation,  
produits hygiène-beauté,  
téléphonie, particules fines...

Ce guide peut  
vous sauver la vie !

Georges-Alexandre Imbert  
Préface  
Dr Véronique Vasseur

## CRIMES sous tranquillisants

Les grandes affaires criminelles  
L'éclairage scientifique  
Les autres médicaments nocifs (Mediator, Agreal...)

